

L'UNIFIÉ

Le journal de votre FISA

Volume 2 - Numéro 3

Édition octobre 2010

Faire qu'UNE

Travaux routiers 2010



Ras le bol des travaux routiers dans la province de Québec? Nous ne pouvons pas rouler sans voir des cônes oranges, des flèches « détour » un signaleur ou une file d'attente de plusieurs kilomètres. Savez-vous pourquoi nous devons vivre avec cette situation conjonctuelle?

Le gouvernement fédéral a adopté un programme de subvention lors de la crise de 2008 afin de stimuler la création d'emplois. Pour obtenir ces subventions, les municipalités ou le gouvernement provincial doivent avoir complété les travaux avant le 31 mars 2011.

C'est donc en partie pour cette raison que nos municipalités ont adopté des programmes triennaux d'immobilisations de plusieurs centaines de millions de dollars. Elles se sont endettées de façon très importante pour aller chercher des subventions. Elles ont réduit les budgets d'entretien pour affecter les sommes aux travaux subventionnés. Donc, elles souffriront inévitablement d'un

déficit d'entretien en plus d'avoir une importante dette à rembourser.

L'ensemble de la situation a donc provoqué une hausse des coûts des travaux à court terme, puisqu'il y avait trop de demandes et pas assez d'offres. En plus, cela va nous polluer la vie quelques années et nous risquons de vivre l'immobilisme par la suite.

Qui va s'enrichir de cette hausse de coûts selon vous : les entrepreneurs ou les salariés? Poser la question, c'est y répondre. Maintenant, vous savez pourquoi il y a des travaux partout.

Avoir 65 ans, c'est agréable... maintenant!

Malencontreusement, vous êtes victime d'une blessure au travail. La CSST vous verse alors une indemnité de remplacement du revenu, mais une fois que vous atteignez l'âge de 65 ans, elle diminue votre indemnisation de 25 %, à 66 ans elle diminue votre indemnisation de 50 % et ainsi de suite. Voilà donc ce que prévoyait l'article 56 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* depuis 1985.

Sachez que cette façon de faire est révolue. La Commission des lésions professionnelles a conclu, dans une décision rendue le 16 mars 2010, « que l'article 56 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* est contraire à l'article 10 de la *Charte québécoise* puisqu'il s'agit d'une discrimination fondée sur l'âge » et « constitue une discrimination interdite par l'article 15 de la *Charte canadienne* ».

Désormais, les travailleurs âgés entre 65 et 68 ans pourront valablement contester la réduction de leurs indemnités de remplacement de revenu dès leur prochain anniversaire de naissance. Je parie que les contestations en la matière abonderont dans les prochains mois!

Geneviève Marineau, conseillère syndicale

Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Le 21 septembre dernier, la FISA a déposé un mémoire en commission parlementaire conjointement avec le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA) concernant le projet de loi no 109 intitulé *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.



Ce projet de loi crée une obligation aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté d'adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus, ainsi qu'une obligation d'adopter un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Vous pouvez consulter ce projet de loi ainsi que notre mémoire contenant 14 recommandations sur le site de la FISA.

Comme vous pouvez le constater, « l'apolitisme » de la Fédération ne l'empêche pas de faire des revendications collectives de ses membres auprès des instances politiques.

Bernard Brochu, coordonnateur

Éditorial



Le mot du président

La politique en manque de crédibilité

Le monde politique au Québec est dans une crise de crédibilité sans précédent. Alors que les citoyens réclamaient une enquête publique sur le monde de la construction, le gouvernement a déclenché la Commission Bastarache sur la nomination des juges au Québec. Je n'ai pas l'intention de juger la cause, toutefois je veux m'attaquer au fond du problème. Aujourd'hui, les grosses institutions politiques qu'elles soient municipales, provinciales ou fédérales fonctionnent avec des firmes spécialisées en communication. Ce n'est donc pas les idées, les faits, les gestes posés qui comptent, mais l'image que les stratèges en communication réussissent à faire transparaître dans la population. Comme les journalistes d'enquêtes sont très rares et que la population ne s'informe plus parce qu'elle de tout ce qu'elle voit, elle se laisse prendre dans le jeu de l'image médiatique comme si c'était ou elle ne va plus ne croire plus. La Commission Bastarache est donc une stratégie pour éviter de parler des vrais problèmes comme le financement des partis politiques. Toutefois, cette opération, qui selon moi est questionnable, causera des préjudices aux juges qui souffriront sans aucun doute d'une perte de crédibilité. « *Quel cirque et combien d'argent dépensé pour rien.* »

Comment faites-vous pour dire « non » à quelqu'un qui a donné plusieurs milliers de dollars à votre parti politique.

D'après vous, réussiront-ils à prouver quelque chose?

Selon moi, non. Ce ne sera qu'un écran de fumée et pendant tout ce temps, on dilapide les fonds publics pour sauver notre image ou notre crédibilité. Je crois, sans trop de risque de me tromper, qu'aujourd'hui un débat doit être lancé sur la place publique. Je n'ai pas tous les paramètres, mais l'État devrait-il financer les partis politiques en tenant compte du nombre de votes obtenus?

Selon moi, oui, puisque nous économiserions sur les travaux de construction et sur les différents contrats donnés par le gouvernement et nos décideurs auront les mains libres. Comment faites-vous pour dire « non » à quelqu'un qui a donné plusieurs milliers de dollars à votre parti politique. Si le gouvernement refuse d'aller dans cette direction, il doit pénaliser ceux qui contournent la loi.

Il doit adopter une loi afin de pénaliser de façon très importante les compagnies qui utiliseront des stratagèmes pour donner plus d'argent que la loi le permet. Il doit empêcher cette compagnie de faire des affaires avec l'organisme public pour plusieurs années (5). Cette pénalité pourrait avoir des effets dissuasifs, mais vous pouvez parier que cela ne se fera pas.

Je le dis et je le répète, personne ne donne de l'argent à un parti politique sans attendre quelque chose en retour.

Comment expliquer que les gouvernements continuent de privatiser certains services tout en sachant que les coûts sont

plus onéreux : probablement encore l'image. On diminue la masse salariale et on augmente les dépenses à contrat. « *Ils ont coupé dans le personnel* » diront certains idiots du village qui ne verront pas le subterfuge, mais nous continuerons de payer beaucoup plus cher pour des services. À titre d'exemple, regardez les hommes de métier de la construction versus ceux embauchés par un organisme public, les infirmières privées, les travailleurs en informatique, les gens en génie civil, ingénieurs, techniciens. J'aurais été en mesure d'en nommer des centaines, mais je vais arrêter ici.

En terminant, vous devez savoir que, selon moi, les partis au pouvoir ne sont pas pires ni mieux que ceux qui sont dans l'opposition, et à ce jour, je ne m'identifie à aucune organisation politique.

Comme je le disais, le monde politique est en crise.

Jean Gagnon, président

Affaires syndicales

Accident du travail et maladie professionnelle : l'importance de la déclaration initiale

Beaucoup de travailleurs échouent dans leur dossier à la CSST à cause d'une déclaration initiale incomplète ou carrément en cas d'absence d'une telle déclaration.

En cas de blessure qui semble légère et qui n'occasionne pas de perte de travail, certains travailleurs hésitent ou omettent de déclarer l'évènement à l'employeur; il s'agit d'une erreur qui pourrait avoir des conséquences graves pour la suite de votre dossier à la CSST. En effet, en cas d'aggravation de votre blessure, notamment dans les cas de maux de dos, le seul lien avec l'évènement est constitué par la déclaration que vous avez faite à l'employeur dès la survenance de la blessure.

La loi prévoit que l'employeur doit tenir un registre des accidents du travail dans lequel chaque lésion professionnelle subie par un travailleur, et ne nécessitant pas plus d'une journée de perte de travail, doit y être inscrite à la demande du travailleur ou de son représentant. En pareil cas, nous vous recommandons de vous faire accompagner par un représentant de votre syndicat, de préférence le délégué en santé et sécurité, s'il y en a un.

Le léger mal de dos ressenti suite à un mauvais mouvement ne vous empêchant pas de continuer à travailler peut devenir, quelques semaines plus tard, un lumbago qui vous clouera au lit pendant plusieurs mois. Le défaut d'avoir déclaré l'incident dès sa survenance rendra la preuve qu'il s'agit bien d'un accident du travail, plus difficile à établir; l'employeur ou la CSST pouvant prétendre que votre blessure n'est pas survenue au travail.

Pour les mêmes raisons, nous vous recommandons de consulter rapidement un médecin dès la survenance d'un accident de travail, même dans les cas de blessure légère. Indiquez au médecin qu'il s'agit d'une blessure survenue au travail et demandez-lui une attestation médicale sur le formulaire de la CSST. Si vous ne pouvez pas reprendre votre travail suite à votre blessure, ce formulaire devra être remis à votre employeur.

N'oubliez pas que la loi et votre convention collective empêchent un employeur d'exercer quelques représailles que ce soit envers un travailleur qui est victime d'une lésion professionnelle ou qui exerce un droit reconnu par la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*.

En cas de doute concernant vos droits, nous vous enjoignons de consulter votre syndicat ou votre conseiller syndical de la FISA.

Gaétan Desnoyers, conseiller syndical

Le meilleur de nous tous au service de chacun

Le "Membre" mis en vedette

Saguenay



De gauche à droite, Guy Laflamme, Myriam Côté, Line Boutin, Camil Guy et Jeanne-Mance Gauthier du Syndicat de soutien du Pays-des-Bleuets (FISA)



Richard Dufour

Un beau geste à souligner!

Trop souvent, les gens pensent que ça n'arrive qu'aux autres. On sait tous qu'en vérité, notre santé ne tient qu'à un fil. C'est pour cette raison que, lorsque la maladie frappe, le support des autres vient légèrement panser les plaies. C'est avec cette optique que M. Richard Dufour, ouvrier certifié d'entretien à la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, a fait don de ses cheveux pour amasser des fonds pour LEUCAN afin de venir en aide aux familles d'enfants atteints du cancer.

Bravo M. Dufour et merci au gens de la FISA qui ont contribué lors du congrès à Bromont en juin dernier.

Congrès 2010



Jacques Talbot du Syndicat des fonctionnaires municipaux et professionnels de la Ville de Sherbrooke

Le 63e Congrès annuel de la FISA, qui s'est tenu à Bromont au début du mois de juin dernier, a remporté un grand succès grâce à votre participation.

À cette occasion, la nouvelle structure de la Fédération a été adoptée, une structure

qui démontre encore mieux que le membre est au centre des intérêts de la FISA, mais également qui réserve une place aux « anciens » et aux retraités qui ont encore la flamme pour agir à titre d'ambassadeurs. En effet, plutôt que de les laisser inactifs, nous entendons utiliser leurs connaissances, leur attachement et leur fidélité envers l'organisation à l'intérieur de notre plan de développement et de recrutement.

La formation a également été à l'honneur. Merci encore aux organisateurs et acteurs qui nous ont sensibilisés à l'épineuse question du harcèlement.

Vous avez été nombreux à entreprendre des démarches suite à l'atelier sur l'incorporation des syndicats. N'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller si vous désirez y voir plus clair dans la procédure à suivre.



Pierre-Nicolas Bédard du Syndicat du personnel occasionnel de Québec (FISA)

Le "Groupe" mis en vedette

Trois-Rivières



De gauche à droite, Éric Léveillé, Réjean Gosselin, M. le maire Yves Lévesque, Denis Auger et Michel Sauvageau du Syndicat des employés manuels de la Ville de Trois-Rivières (FISA)

C'est en présence de Monsieur le maire Yves Lévesque que les représentants du Syndicat des employés manuels de la Ville de Trois-Rivières ont signé dernièrement une nouvelle convention collective avec la Ville de Trois-Rivières.

Cette convention collective, d'une durée de 6 ans, soit de 2010 à 2015, prévoit pour les salariés de la ville des augmentations moyennes de 2,5 % par année. Elle prévoit aussi le maintien de certains avantages dont les clauses de vacances, les absences pour maladies, les journées fériées, les assurances collectives et le régime de retraite.

Des nouveautés ont été apportées, tels l'autonomie des travailleurs, les équipes responsables, le nouveau processus de sélection, les conditions des employés temporaires ainsi qu'une nouvelle structure salariale reflétant la réalité des membres du Syndicat.

Réjean Gosselin, président du Syndicat des employés manuels de la Ville de Trois-Rivières (FISA)

Mot caché

A	N	A	L	Y	S	E	A	N	N
M	O	T	E	I	I	D	G	O	N
E	I	R	P	S	L	U	I	C	O
L	T	O	U	C	N	T	R	H	I
I	C	F	O	R	C	E	R	A	T
O	E	F	R	A	O	O	E	N	U
R	L	E	G	I	M	C	G	G	C
E	E	N	S	E	M	B	L	E	S
A	E	T	I	N	U	T	E	R	I
T	E	R	E	T	N	I	S	O	D

A Action Agir Améliorer Analyse	C Commun Changer	E Effort Élection Ensemble Étude	F Force	R Règles Refus
D Discussion	G Groupe	U Unité	I Intérêt	

Mot caché: _____

Votre FISA

Son histoire - Participation des femmes à la vie de la Fédération

Au moment de la fondation de la Fédération, le monde municipal est surtout un monde d'hommes. Il n'est pas rare que des villes adoptent des règlements obligeant les femmes mariées à démissionner : la Ville de Québec adopte une telle politique en 1959. Jusqu'en 1965, la présence des femmes est limitée au sein de la Fédération, les déléguées au congrès ne sont pas légion. On en compte une ou deux par année. Ce n'est qu'en 1958 que la question est rapidement soulevée par René Bélanger, président. Dans les années 1960, les choses commencent à changer. La proportion des déléguées passe de moins de 1 % à 10 % en six ans (1967-1972). Les femmes prennent leur place. Première élection d'une femme à l'exécutif en 1972, Mme Gisèle Parent est élue au poste de vice-présidente.

À suivre... Un nouvel élan 1984 - 1997.



Hélène Dumas et Nicole Geoffroy du Syndicat des fonctionnaires municipaux et professionnels de la Ville de Sherbrooke

Concours

L'Unifier, votre journal

Faites-nous parvenir tout document ayant trait à votre syndicat et à ses membres. Qu'il s'agisse d'un article paru pour vos membres, d'une anecdote survenue lors d'une de vos réunions, d'une photo prise lors d'une activité, d'un témoignage de reconnaissance envers l'un des membres, de l'élection d'un nouveau membre au sein de l'exécutif, etc.; bref, tout ce qui concerne la vie syndicale chez vous. Aucune limite à votre imagination syndicale.

Le comité de communication publiera ces articles dans L'UNIFIER. Ils apparaîtront également sur le site Internet (www.fisa.ca).

Un bon d'achat de 100 \$ sera remis par tirage au sort à un participant.

Veuillez faire parvenir vos articles par courrier électronique à l'adresse suivante: unifier@fisa.ca

Concours - Mot caché...

Pour participer, trouvez le mot caché en mettant les 12 lettres dans le bon ordre, et courez la chance de vous mériter 1 des 5 prix offerts. Vous n'avez qu'à faire parvenir votre réponse, par courrier électronique, en mentionnant votre nom, votre adresse postale complète et le nom de votre syndicat.

Faites parvenir votre réponse avant le 31 décembre à unifier@fisa.ca

Les noms des gagnants paraîtront dans le prochain numéro.

Voici les noms des gagnants du dernier numéro;

Marylin Archambault du Syndicat de soutien du Pays des Bleuets

Louise Destremes du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Sorel-tracy

Francine Ouellet du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec

Marie-Claude Ouellet du Syndicat du personnel de soutien scolaire De La Jonquière

Nathalie Rodrigue du Syndicat des fonctionnaires municipaux et professionnels de la Ville de Sherbrooke

Saviez-vous que...

En 1996, 32,5 % des femmes participaient au congrès de la FISA comparativement à 0,87 % en 1967.

Guy Jacques du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec a été élu au poste de représentant du secteur municipal au congrès de Bromont, et ce, pour remplacer Daniel Deraîche, candidat sortant.

En 1979 lors des négociations, le Front commun revendique le salaire minimum à 265 \$ par semaine.

Bonne retraite Claudette!



Lors du dernier congrès, le conseil syndical et les employés de la FISA ont tenu à souligner les 41 ans de loyaux services de Madame Claudette Paquet, au sein de la Fédération.

Claudette a décidé de prendre sa retraite après avoir commencé à travailler à la Fédération en 1969. En perdant Claudette, la FISA perd aussi une partie de sa mémoire. Combien de fois avons-nous dit "Claudette doit savoir cela...".

Ton professionnalisme, ta joie de vivre et ton sourire nous manquent déjà. Bonne retraite et profite à plein de cette nouvelle vie.

À l'agenda

Assemblée fédérative Automne 2010

Hôtel Québec Inn, 5 novembre 2010, à Québec

Programme de formation Automne-hiver 2010-2011

Consultez l'horaire sur le site Web

64^e Congrès de la FISA

Plaza Valleyfield, les 1^{er}, 2 et 3 juin 2011, à Salaberry-de-Valleyfield

Au service de ses membres depuis 1947

Québec info@fisa.ca
1778, boul. Wilfrid-Hamel, bureau 201
Québec (Québec) G1N 3Y8
Tél. : 418 529-4571 • 1 800 407-FISA Téléc. : 418 529-4695

Montréal info.montreal@fisa.ca
5878, rue Sherbrooke Est, bureau 203
Montréal (Québec) H1N 1B2
Tél. : 514 736-2787 • 1 800 353-FISA Téléc. : 514 736-2434

Saguenay info.saguenay@fisa.ca
2196, rue Perrier, bureau 101
Jonquière (Québec) G7X 9C9
Tél. : 418 547-9389 • 1 877 547-9389 Téléc. : 418 547-7143

www.fisa.ca